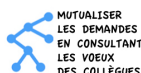


<http://eps.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1934>



Formations sur site 2020-2021

- Formations - Formation continue - Orientations académiques -



MUTUALISER
LES DEMANDES
EN CONSULTANT
LES VOEUX
DES COLLÈGES



Télécharger
FICHE DE MISE
EN ŒUVRE

INSCRIPTION AVANT LE 6 OCTOBRE 2019

FORMATION SUR SITE

Date de mise en ligne : dimanche 20 septembre 2020

Copyright © EPS - académie de Rouen - Tous droits réservés

Documents pour faire les demandes de formation sur site pour 2020-2021.

Les formations sur site (de proximité)

Elles sont validées par le chef d'établissement qui donne son autorisation dans la mesure où les objectifs des demandes répondent à la politique éducative définie dans le projet d'établissement, en relation avec les orientations du projet pédagogique EPS et des priorités de la discipline listées ci-dessus.

Les demandes concernent l'équipe dans sa totalité. Elles sont expertisées au niveau pédagogique dans un second temps par l'inspection pédagogique régionale d'EPS.

Leur inscription devra se réaliser avant le 6 octobre 2020. à l'aide de la fiche ci-jointe.

La demande est effectuée par la fiche « mise en oeuvre des formations sur site » uniquement (voir ANNEXE 1 jointe).

Il est **impératif de compléter et de renvoyer** dans les plus brefs délais cette fiche à Jacky CASTEL (jacky.castel@ac-rouen.fr).

Chaque établissement demandeur doit impérativement renseigner sa fiche de mise en oeuvre. Le regroupement se fera au niveau de l'inspection. Chaque stage pourra être ouvert avec **un minimum de 10 personnes**.